



CONSEIL COMMUNAL

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
DU CONSEIL COMMUNAL DE TANNAY
DU 2 NOVEMBRE 2020 A 19H30**

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 septembre 2020
3. Communications du Bureau
4. Communications de la Municipalité
5. Communication des délégués des différentes associations intercommunales
6. Préavis no 52 relatif aux comptes 2019 de l'Entente intercommunale pour le port du Torry
7. Préavis no. 54 relatif à l'adoption de la taxe annuelle d'épuration pour 2021
8. Propositions individuelles et divers

1. Appel

20 personnes sont présentes, 15 sont excusées (P. Blanchard, E. Bouendé, B. Collé, F. Druon, E. Egger, J.-P. Fonta, N. Heinzelmann, J.-L. Jacquinod, D. Lemme, D. Levy, J. Levy, A. Mir, C. Neumann, A. Weil, N. Wermuth Keyaerts), 1 est absente (O. Semoroz). La majorité est fixée à 11. Le quorum est atteint. Aucune modification de l'ordre du jour n'est demandée.

Le Président informe qu'il a téléphoné à la Préfecture aujourd'hui pour demander s'il était recommandé de tenir séance ce soir suite au reconfinement partiel. La réponse a été « oui » si les recommandations d'usage sont respectées. Pour s'exprimer, un Conseiller devra parler au micro installé au milieu de la salle. Le Président aurait préféré reporter cette séance, vu le peu de points à l'ordre du jour.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 septembre 2020

La parole n'est pas demandée. Le bulletin secret n'est pas demandé.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Le Président fait part du vœu d'une scrutatrice pour qu'il n'y ait pas de vote à bulletin secret pour éviter de circuler dans la salle. Il remercie S. Dassio.

3. Communications du Bureau

Concernant les élections du 7 mars 2021, le Président informe que le Bureau du Conseil et la Municipalité organisent une séance publique d'information le 26 novembre à la salle communale pour tous les habitants de Tannay. Il espère que les représentants des commissions et les Conseillers seront présents. Un « tous ménages » sera distribué, ainsi qu'un courrier pour les 18-30 ans et un autre à ceux qui ont acquis la nationalité suisse durant cette législature.

4. Communications de la Municipalité

S. Schmidt, Syndic, informe que, malgré l'aggravation très sensible de la crise sanitaire, la tenue des assemblées politiques est autorisée, moyennant l'application des directives officielles. La séance d'information publique du 26.11.2020 en vue des élections communales du mois de mars pourrait se tenir ici en respectant les règles sanitaires, ainsi que le Conseil du 15 décembre, pour autant que les autorités fédérales ou cantonales n'en décident pas autrement. Le Conseil d'Etat vaudois fera connaître mercredi les mesures qu'il entend mettre en œuvre, qui pourraient être relativement semblables à celles du canton de Genève. Le bureau de l'administration est ouvert aux heures habituelles, mais une partie du personnel travaillera à nouveau à domicile. Le port du masque est obligatoire dans les locaux. Le traditionnel repas de Noël des aînés a été annulé, ainsi que l'arrivée du Père Noël organisée par l'Amicale. Pour information, le Conseil communal de Mies, faute de salle assez grande, tient séance à Tannay.

N. Finkelstein explique que, concernant la révision du plan d'affectation communal, le dossier a été envoyé à l'Etat le 17 février et que le rapport de l'examen préalable est revenu le 30.10.2020. La majorité des points sont des détails techniques. Le point principal est que le Canton estime que nous devons réduire encore des droits à bâtir dans la périphérie (Torry, route Suisse). Il tiendra séance avec l'urbaniste et des discussions avec quelques services cantonaux. Il y aura encore une séance avec la Commission d'Urbanisme avant de mettre le plan à l'enquête publique.

Suite à notre approbation le 22 juin 2020 de la convention foncière concernant les Rives du lac, nous avons fait quelques petites modifications de forme aussi bien dans le texte que sur le plan. Cette convention a été signée le 14 octobre chez le notaire.

G. van Gelder indique que l'enquête pour la mise à ban des places de stationnements a démarré. Le but est de contrôler et amender les voitures en infraction et de s'assurer qu'il y a assez de places disponibles dans le village. Il y a quatre possibilités de faire les contrôles :

- La gendarmerie, mais elle ne se déplace pas pour ce genre de délit.
- Les ASP (assistants de sécurité publique) ont une autorité limitée par rapport à la police, quelques heures par semaine coûteraient 15'000 francs par an, le produit des amendes va à l'Etat-
- Marc Randin, employé communal, a suivi une formation spéciale et est assermenté, il distribue des amendes depuis plusieurs mois, dont le revenu entre dans les caisses de la commune. La Municipalité ne souhaite pas que cela soit une solution permanente car sa fonction est prioritairement l'entretien du village.
- Pour que SDS puisse mettre des amendes, les zones de stationnement doivent être mises à ban. La Municipalité a donc entamé les procédures pour l'obtenir. Dès que ce sera terminé, SDS pourra effectuer les contrôles. Le revenu des amendes entrera ainsi dans les caisses de la commune et SDS sera rétribué d'une dizaine de francs pour chaque amende. Par ailleurs, le contrat général avec SDS et son coût ne sont pas modifiés

5. Communication des délégués des différentes associations intercommunales Rien à signaler.

6. Préavis no. 52 relatif aux comptes 2019 de l'Entente intercommunale pour le port du Torry

G. van Gelder présente le préavis. Le rapport de la Commission de gestion est favorable.

C. Chatton trouve énorme le montant de 750'000 francs de crédit pour des études qu'il ne juge pas très compliquées, sans modification au niveau foncier. Il trouve qu'on multiplie les études.

G. van Gelder rappelle qu'on travaille sur ce dossier depuis 4 ans et que le montant a été approuvé par le Conseil.

G. Caillet demande si les diverses études faites par le passé auraient pu être utilisées.

G. van Gelder rappelle que ce point a été étudié en détail. Certaines études étaient axées sur le projet précédent qui était très différent, d'autres dataient de plusieurs années et ne pouvait plus être réutilisées. Seule l'étude sur l'aspect archéologique pouvait être retenue.

J. Monney parle des golérons qui permettent à l'eau d'entrer et de ressortir du port.

G. van Gelder répond que des professionnels ont fait des études et que la Municipalité se base sur leurs recommandations.

H. Studer constate que les études architecturales étaient devisées à 110'000 francs et demande s'il y a un contrat avec les architectes. On a dépensé 103'000 francs et il reste une estimation des charges à venir de 50'000 francs. Pour quelle raison y a-t-il une plus-value de 40% ? Il demande une réponse lors de la prochaine séance.

N. Finkelstein répond sur ce point et explique que le projet a évolué en deux ans de travail en fonction des différentes études et analyses avec pour conséquence une forte mise à contribution du mandataire.

G. van Gelder ajoute que l'assistant maître d'œuvre a estimé les coûts des diverses œuvres, mais qu'une mouvance entre les différents postes est inévitable vu la complexité du projet. En tenant compte des moins-values, le coût total est estimé actuellement avec un dépassement de 6%, ce qui reste dans des limites raisonnables. La plupart des coûts seront soit remboursés par le revenu des places d'amarrages ou par le Canton ou la Confédération pour la renaturation.

H. Studer ne voit nulle part les honoraires pour suivi des travaux et demande s'ils sont compris.

G. van Gelder répond que l'architecte et l'ingénieur sont compris, mais que le suivi du chantier fera partie du préavis du port.

H. Studer demande si on a dû changer l'ingénieur civil pendant les études.

N. Finkelstein répond oui.

H. Studer demande si l'assistant d'ouvrage est un bureau ou est un seul ingénieur.

G. van Gelder répond que c'est un spécialiste qui coordonne les grands projets.

Le Président clôt la discussion.

Le préavis est approuvé à l'unanimité moins une abstention.

7. Préavis no. 54 relatif à l'adoption de la taxe annuelle d'épuration pour 2021

N. Finkelstein présente le préavis. Il rappelle qu'on ne vote pas pour la taxe mais pour la subvention, l'idée étant de baisser progressivement la subvention.

Le rapport de la Commission des finances est favorable.

La parole n'est pas demandée. Le bulletin secret n'est pas demandé.

Le préavis no. 54 est accepté à la majorité par 19 oui et 1 non.

10. Propositions individuelles et divers

X. Boquillon relève qu'il y a un certain nombre de chantiers au village et que les routes sont dans un état lamentable. Peut-on demander aux entrepreneurs de nettoyer les routes ? La Municipalité prend acte.

M. Polydor mentionne qu'on a versé 200 à 250'000 francs aux CFF pour passer tous les ¼ d'heure. Il constate que cela n'est pas tenu depuis plusieurs mois. Est-ce que la Municipalité a reçu de l'argent en retour ou en a-t-elle demandé ?

G. van Gelder n'a pas fait de demande de remboursement. Il va se renseigner sur ce qu'il est possible de faire. Les problèmes sont en partie dus à la Covid.

H. Studer a demandé lors de la dernière séance comment s'est passée l'adjudication des travaux pour les parois mobiles des UAPE.

D. Rudaz répond que le mandat a effectivement été donné à la société la meilleur marché qui se fournit en France. Beaucoup de sociétés suisses font de même pour garder les prix.

H. Studer demande si cette entreprise fait aussi les études, la pose et le suivi des travaux ou si elle soustrait ces travaux.

D. Rudaz confirme que fournisseur et entreprise, ce n'est pas la même chose ! La pose et le suivi des travaux seront faits par une entreprise suisse, la société Espace Mobile Lancy.

G. Caillet mentionne qu'il y a des listes de candidatures sur le bureau pour les prochaines élections.

Le Président clôt la séance à 21h20.

Le Président :


Gilbert Caillet



La Secrétaire :


Liselotte Ramseyer